

## NOTE D'INFORMATION – EPREUVE DU GRAND ORAL DU CEP

Selon les termes du règlement des études de l'IEP, l'épreuve du grand oral du CEP consiste en une interrogation par un jury composé de *deux ou trois personnes*, sur un thème donné au dernier moment, et portant sur des questions relatives à la formation reçue au cours de l'année de CEP ou sur une question d'ordre général portant sur l'actualité.

### Déroulement de l'épreuve :

- « L'épreuve du grand oral consiste en un exposé de 10 minutes sur un sujet choisi après tirage au sort parmi deux et qu'il a préparé pendant une durée d'une heure. Le sujet peut prendre la forme d'un texte à commenter, d'une question, d'un document visuel ou audio-visuel
- Il répond ensuite pendant 20 minutes aux questions du jury sur le sujet, et plus généralement, sur des questions ayant vocation à avoir avec les matières et sujets abordés durant l'ensemble du cursus »

### Sujets :

Les sujets sont de deux types : soit des sujets courts dits « théoriques » (en majorité), soit des commentaires de textes ou de citations. Deux sujets tirés au sort, sont donnés à tous les candidats.

Les questions posées par le jury portent sur l'exposé du candidat, mais peuvent aussi être élargies à divers points d'actualité ou de connaissances générales. Les membres du jury sont invités à veiller à la cohérence des questions les unes par rapport aux autres et à leur succession logique.

### Critères d'évaluation :

- la clarté d'exposition et l'aisance orale du candidat,
- la gestion du temps (10 minutes d'exposition),
- la construction démonstrative, organisée et logique du propos,
- la capacité du candidat à donner sens au sujet et à élargir son propos, à étayer une réflexion générale par des informations précises,
- la maîtrise des connaissances dont l'acquisition est exigée au cours d'une scolarité d'IEP, dans l'ensemble des disciplines fondamentales qui composent la formation (histoire, économie, droit, science politique, entre autres).